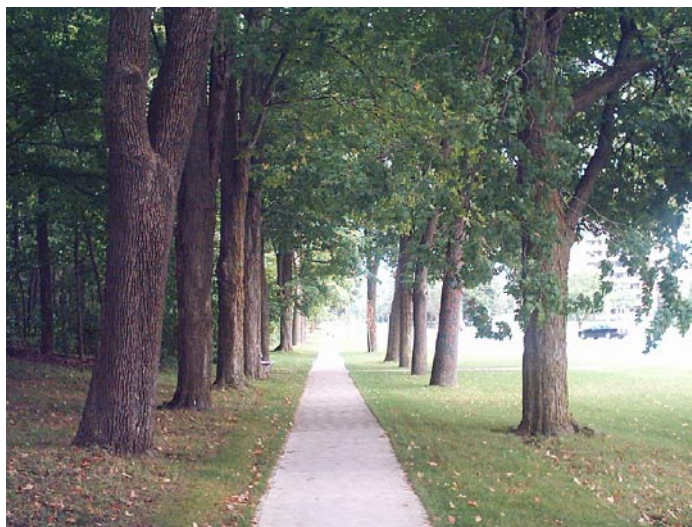


DÉSHERBANT TOTAL FSR - Gamme désherbants

DÉSHERBANT TOTAL PJT* FOLIAIRE SYSTEMIQUE RACINAIRE



- **Homologation N° 8900669 pour le Désherbage Total (DT) des allées de Parcs, Jardins publics et Trottoirs (PJT*).**
- **Actions systémique, foliaire et racinaire: absorbé par les feuilles et les racines et véhiculé dans toute la plante par la sève.**
- **Rémanence importante (supérieure à 2 mois).**
- **Action rapide (absorbé en moins de 2 heures) et efficace même à basse température.**
- **Large spectre d'activité grâce à la présence de 2 matières actives.**
- **Economique : 1L de produit pur traite 800 m².**

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide limpide de couleur brun à marron.
- Densité à 20°C : 1,09 ± 0,01.
- pH du produit concentré à 20°C : 9,5 ± 0,5.
- Efficace même à basse température : utilisation possible en automne ou fin hiver / début printemps.
- Pénétration rapide du produit (environ 2 heures).
- Sécurité pour massifs d'arbres, d'arbustes et de haies.
- Contient 230 g/L d'Aminotriazole, 60 g/L de 2.4 D sous forme d'amine.
- Détruit un grand nombre de plantes : amarante, laiteron, luzerne, pissenlit, plantain, rumex, trèfle, pâturin annuel, chardons, ray grass...

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Homologué par le Ministère de l'Agriculture N° 8900669.
- Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
- Xn : nocif.
- Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé (Adivalor)
- Réservé à l'usage professionnel.

MODE D'UTILISATION :

- Traiter de préférence au printemps ou à l'automne sur des adventives en végétation active.
- Traiter en l'absence de vent pour éviter l'entraînement sur les cultures voisines, et en absence de gel ou de rosée.
- Ne pas traiter s'il y a un risque de pluies dans les 2 heures qui suivent le traitement.
- Diluer de 0,6 à 1,2 L dans 50 à 60 L d'eau (1 à 2,5 %) pour un traitement de 1000 m².
- Traiter par pulvérisation à basse pression avec des buses à jet plat et une lance munie d'un cache protecteur pour ne pas endommager les plantes à conserver.
- Rincer soigneusement les appareils à l'eau, après utilisation; ne pas évacuer les eaux de rinçage à proximité des sources, puits, rivières, égouts conformément à la réglementation en vigueur.

Doses et usages : Désherbage des allées de Parcs, Jardins publics et Trottoirs : 12 L/Ha.

Désherbage total des zones non cultivées : 20 L/Ha.